

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **27 avril 2009**

Décision n° **B-2009-0823**

commune (s) :

objet : Prestations de maintenance des postes de travail X 86, Unix, périphériques et logiciels associés -
Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert- Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Rapporteur : Madame Frih

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 20 avril 2009

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Philip, Arrue, Barge, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Blein), M. Sangalli.

Absents non excusés : M. David G..

Bureau du 27 avril 2009

Décision n° B-2009-0823

objet : Prestations de maintenance des postes de travail X 86, Unix, périphériques et logiciels associés - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert- Autorisation de signer le marché
service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La Communauté urbaine possède un système d'information articulé autour d'un réseau d'entreprise important constitué de 2 730 postes de travail (2 700 PC, 30 stations Unix), 520 imprimantes bureautiques et MFP en réseau, 150 imprimantes bureautiques locales, 30 traceurs en réseau, 150 serveurs Unix et X86.

Le marché en cours s'achève en novembre 2009, il est nécessaire, dès à présent, de lancer une nouvelle consultation pour la réalisation de ces prestations, à savoir :

1° - Maintenance des postes de travail et logiciels associés :

- réalisation de dépannages auprès des utilisateurs de logiciels bureautiques installés sur les postes de travail (suite Microsoft, messagerie, navigateur internet, utilitaires, etc.).

Les intervenants en charge de ces dépannages effectueront un diagnostic, suite à l'ouverture d'un dossier d'incident au centre d'appel de la DSIT, avec déplacement chez les utilisateurs pour dépannage et éventuellement diagnostic complémentaire pour les incidents nécessitant des recherches plus approfondies chez les constructeurs et éditeurs (processus d'escalade),

- maintenance des matériels (2 730 postes de travail (2 700 PC, 30 stations Unix), 520 imprimantes bureautiques et MFP en réseau, 150 imprimantes bureautiques locales, 30 traceurs en réseau, 150 serveurs Unix et X86), suite à l'ouverture d'un dossier d'incident au centre d'appel de la DSIT, avec déplacement sur site et réparation des matériels concernés (réparation et/ou échange standard).

2° - Gestion du stock de pièces détachées :

Le titulaire aurait en charge la gestion technique et administrative du stock de pièces détachées nécessaire à la prestation de maintenance.

3° - Gestion des contrats de maintenance matériels spécifiques :

Le titulaire du marché aurait en charge la gestion technique et administrative des contrats de maintenance sur site pour une liste d'équipements de matériels spécifiques (traceurs, tables à digitaliser, etc.).

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée de 18 mois, reconductible expressément 1 fois 18 mois.

Il comporterait un engagement de commande sur la première durée ferme de 18 mois de 300 000 € minimum HT et 600 000 € HT maximum, soit un engagement minimum de 600 000 € HT et un engagement maximum de 1 200 000 € HT sur la durée totale du marché, reconduction comprise.

Il serait attribué à une entreprise seule ou à un groupement solidaire.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de ces prestations ainsi que d'autoriser monsieur le président à signer le marché ;

Vu ledit dossier de consultation des entreprises ;

DECIDE

1° - Approuve le dossier de consultation des entreprises relatif aux prestations de maintenance des postes de travail X 86, Unix, périphériques et logiciels associés de la Communauté urbaine.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres, pour un montant minimum global de 600 000 € HT (717 600 € TTC) et pour un montant maximum global de 1 200 000 € HT (1 435 200 € TTC).

5° - Ces dépenses seront imputées au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants - section de fonctionnement - compte 615 610 - fonction 20 - ligne de gestion 022783 - compte 615 620 - fonction 2211 - ligne de gestion 022 858.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 28 avril 2009.